

ROUEN, le 2 JUIN 2008

Monsieur le Directeur Régional,

Par circulaire en date du 15 mai 2008, M. le premier ministre a confirmé la décision du conseil de la modernisation des politiques publiques du 12 décembre 2007, relative à la création d'un échelon régional unifié du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

La création de cette direction régionale, fruit du regroupement des DRIRE, des DIREN et des DRE, sera rendue effective en trois vagues successives du 1er janvier 2009, 2010, et 2011 selon les régions : en ce qui concerne la région de Haute-Normandie, la mise en place de la structure prend effet au 1er janvier 2009.

Le regroupement ainsi décidé, constitue un des volets de la réforme de l'Etat impulsée par la Révision des Politiques Publiques actuellement en cours, elle s'inscrit également dans la volonté de décliner en région les politiques de développement durable, selon les priorités identifiées lors du Grenelle de l'environnement.

Cette réforme a donc pour ambition de renforcer l'action de l'Etat sur les enjeux majeurs du développement durable en donnant aux priorités du ministère du logement et de la Ville la place qui leur revient notamment en matière du développement de l'offre de logement et de la poursuite de la rénovation urbaine.

Le processus de regroupement a déjà été enclenché dans la région de HAUTE Normandie avec le regroupement des services de la DRIRE et de la DIREN au sein d'une même entité " DRIRE/DIREN ". IL s'agit maintenant de créer une nouvelle structure élargie aux missions de la DRE, en refondant les missions, l'organisation et les modes de travail dans le cadre d'un projet de service.

C'est la mission qui vous est confiée en votre qualité de " préfigurateur ", dans le cadre d'instructions précises sur le respect desquelles M. le premier ministre me demande de veiller tout particulièrement.

La phase de préfiguration a pour objectifs :

- de permettre aux agents de s'approprier de la réforme,
- de bâtir l'organisation - cible, le chemin pour la mettre en place et le programme de travail de la nouvelle direction
- de mettre en cohérence ou d'unifier les référentiels, les procédures et les outils nécessaires au bon fonctionnement de la nouvelle direction.

Monsieur Philippe DUCROCQ
directeur régional de la DRIRE/DIREN

Avenue de la porte des champs

76037 ROUEN CEDEX

J'aborde donc ci- après ces différents aspects de la démarche qui doit aboutir à cette opération de regroupement .

1) Développement des conditions permettant une appropriation du sens de la réforme

Il convient de développer des modalités de travail en commun : pour ce faire je vous demande d'organiser régulièrement des rencontres entre les trois directions concernées .

Je souhaite présider une réunion d'encadrement d'ici à la fin du mois de juin

2) mise en place des structures de préfiguration

De même , il vous appartient de mettre en place .

* un comité de pilotage régional dont la finalité est , comme l'explicite l'annexe 4 de la circulaire du 15 mai 2008 ,de : **s'assurer** de l'organisation des travaux et de leurs avancées , **d'organiser** et de **rythmer** la communication , **d'assurer** la synthèse des travaux et la préparation des actions nouvelles de **jouer** enfin un rôle de veille et **d'engager** les actions correctives.

Il est fortement recommandé de réunir ce comité toutes les deux semaines .

Je souhaite présider la première réunion qui pourrait être consacrée à la définition d'une méthode d'élaboration d'un projet de service .

* une équipe - projet inter- directionnelle ,

* et bien entendu des groupes de travail thématiques .

L'objectif poursuivi au travers de ces différentes instances est bien de partager l'information à tous les niveaux , de définir des approches et des modes de travail conjoints , de faciliter la mise en place d'une culture commune enfin de préparer des actions nouvelles .

Je vous demande d'associer le plus largement possible les agents à ces groupes de travail afin de faciliter l'appropriation par ces derniers de ce nouveau cadre de travail , mais aussi afin de faire émerger des propositions concrètes et réalistes en terme d'organisation du travail , de méthodes , de définition de priorités assorties de calendrier .

J'apprécierai d'être tenu étroitement informé des initiatives et démarches que vous serez amené à engager dans ce cadre , et de me transmettre un point de situation régulier faisant ressortir les points d'achoppement exprimés par chacun des services membres .

Il importe aussi d'expliquer le sens de la réforme tant en interne , qu'aupres de nos partenaires extérieurs : je vous demande pour ces derniers de me proposer d'ici l'automne un plan de communication précis prévoyant l'organisation d'un cycle de réunions d'information à l'intention des élus du département

3) élaboration d'un projet de service

Un projet de service est comme le précise l'annexe 3 à la circulaire du 15 mai 2008; un document qui doit intégrer l'ensemble des missions de la nouvelle direction et leurs évolutions . définir ses enjeux en prenant référence sur les documents régionaux et départementaux en vigueur (CPER, PASE ..) décliner la nouvelle organisation, son management ainsi que les modalités de suivi de la mise en oeuvre de ce projet de service .

Certes , la rédaction de ce document relève de votre responsabilité. Compte tenu de son caractère stratégique et de ses orientations dont dépend la réussite du regroupement opéré , je ne verrai que des avantages à disposer d'éléments de réflexion intermédiaires comportant notamment les propositions exprimées par chacun des services .

Il est bien entendu que la nouvelle direction constituée ne saurait être la juxtaposition de l'organisation actuelle des trois directions. Même si aucun organigramme type n'est imposé pour tenir compte des spécificités des régions, certaines règles doivent être méritent d'être prises en considération , s'agissant notamment :

- de la définition des services dont l'équilibre doit être recherché en terme de volume des missions traitées ;
- de l'organisation des missions support.

De même la prise en compte des attentes des personnels en place ,de leurs perspectives d'évolution, des mobilités éventuelles requiert une attention particulière : et dans cette logique la recherche de regroupement fonctionnel des équipes sur un site commun ce qui faciliterait le développement des synergies recensées doit être privilégiée.

Je vous prie par ailleurs d'être particulièrement attentif à préserver dans l'organisation retenue l'expression des avis exprimés par chacune des entités, qui doit accompagner la position de votre direction sur chaque dossier.

Je sais que vous avez pris les dispositions pour démarrer sans tarder ce projet de service, je vous demande de me faire parvenir une première mouture de ce document fruit d'une réflexion partenariale avant que ne soit définitivement stabilisé l'organigramme de cette future direction, ainsi que le projet de règlement intérieur unifié qui abordera notamment la gestion du temps de travail, le plan de formation, l'harmonisation des procédures.

4) le développement du dialogue social

Au niveau local, des actions spécifiques de formation devront être engagées pour les équipes de direction et pour les agents de cette nouvelle communauté de travail .

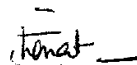
Le projet de service, le projet d'organigramme détaillé , le projet de règlement intérieur , le recensement des besoins individuels de formation et le plan d'harmonisation des procédures et des outils locaux devront faire l'objet faire l'objet d'une large concertation des représentants du personnel et tous ces points seront présentés aux CTP des trois directions régionales .

Je vous remercie de votre engagement dans cette ambitieuse mission de préparation de regroupement des trois directions . Je vous demande de me tenir informé de vos travaux et de me faire part sans délai de toute difficulté .

J'insiste sur l'importance de la concertation qui doit prévaloir dans chacune des démarches que vous engagerez .

J'adresse copie de cette lettre au directeur par intérim de la direction régionale de l'équipement avec qui vous collaborerez à la réussite de ce projet . Je lui demande parallèlement de me faire connaître les conséquences de ce regroupement sur l'organisation future des missions aujourd'hui mutualisées entre les échelons régional et départemental des services de l'équipement , par ailleurs engagés dans une réforme de fusion avec la DDAF.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Régional, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Thénault', with a horizontal line extending to the right.

Michel THENAULT.